

Fiche d'information "Visite de l'exploitation"

Chers éleveurs de CG,

Nos experts doivent généralement visiter plusieurs élevages dans la même journée. Pour évaluer les animaux rapidement et correctement, quelques préparatifs préalables sont nécessaires.

Cette fiche technique doit ainsi vous aider à préparer les animaux de façon optimale.

- Maintenez les animaux „à portée de main“!**
Lorsque l'expert arrive dans l'élevage, les animaux doivent, autant que possible, être prêts à être capturés.

- Les animaux doivent être identifiés (Art. 10, par. 1, TSV¹)**
Lorsque les animaux ne sont pas clairement identifiés, les experts ne peuvent pas savoir avec certitude à quel numéro de marquage auriculaire du livre généalogique correspond l'évaluation. Les animaux non identifiés ne sont donc plus évalués.
Les animaux qui sont inscrits dans livre généalogique avec un marquage auriculaire doivent également porter celui-ci. Si vous ne pouvez pas effectuer ce marquage vous-même, demandez de l'aide en temps utile aux experts (lors de l'inscription). Vous pourrez ainsi être sûr que tout le matériel nécessaire (marquages d'oreille, pinces de marquage) est prêt.
Les cabris qui ne portent pas de marquage auriculaire doivent être identifiés de façon à pouvoir être associés à leur mère de façon irréfutable (cordons colorés, etc.) et qu'il ne puisse se produire aucune erreur lors de la détermination de la consanguinité et de l'ascendance.
Vous trouverez les détails relatifs à l'obligation d'identification sur www.bvet.admin.ch:
Directive technique relative à l'identification des animaux à onglons du 12 septembre 2011.

- Le parage des onglons est important!**
Lorsqu'on néglige le parage des onglons des chèvres, il est difficile d'évaluer leur démarche et leur position sur leurs onglons, ce qui se traduit par une moins bonne notation.
Si vous rencontrez des problèmes pour le parage, notre expert vous aidera sans problème.
Demandez-lui **AVANT** le rendez-vous, de façon à ce qu'il puisse planifier du temps.

- Démarche de la chèvre...**
...ne peut être évaluée que si la chèvre marche sur une surface plane avec une base stable! Veillez à ce que l'évaluation puisse avoir lieu sur un emplacement approprié.

Si les animaux prévus pour l'évaluation sur la base des points susmentionnés ne peuvent pas être complètement décrits, il sera facturé un forfait de déplacement de 50.-.

Les visites d'élevages ne sont pas des contrôles officiels, il ne s'agit pas de l'évaluation de l'entreprise, mais d'un bilan et d'une évaluation effectués par des experts. Toutefois, les experts veillent aux anomalies et vous en font part.

Avez-vous des questions particulières ? Posez-les à l'expert dès que possible lorsque vous fixerez le rendez-vous. Lorsque l'expert vous rendra visite en étant préparé, il pourra mieux vous informer et saura qu'il doit planifier plus de temps.

L'équipe d'experts vous remercie de votre coopération!

¹ Tierseuchenverordnung (ordonnance sur les épizooties)